



Concurrence avec mon ancien employeur.

Par **tounimac_old**, le **25/07/2007** à **09:59**

Bonjour, je viens vers vous afin d'avoir un avis.
j'étais jusqu'à peu salarié d'une entreprise informatique et conseil. j'ai démissionné de celle-ci après 4 années de bons et loyaux services. aujourd'hui je souhaite créer ma propre structure.
mon comptable m'a mis en garde contre une plainte de mon employeur et de possibles dommages et intérêts. qu'en est-il vraiment?
je n'ai jamais signé mon contrat d'embauche. il est stipulé mon année d'entrée, mon type de contrat (cdi) et ma fonction (vendeur) sur mon bulletin de salaire. (sachant que ma fonction réelle est technico-commercial)
je n'ai jamais signé de clause de non-concurrence.
merci de votre intérêt pour ma question.
bonne journée à tous

Par **poupee_russe92**, le **25/07/2007** à **10:31**

Bonjour,
permettez-moi tout d'abord de me scandaliser sur le fait que vous n'ayez jamais signé de contrat de travail! Veuillez tout de même à vérifier ce point.
Si tel est bien le cas, en l'absence de contrat de travail et donc ipso facto de clause de non-concurrence, vous êtes protégés contre toutes poursuites éventuelles de votre employeur.
Rappel : La **clause de non-concurrence** pour être valable doit être stipulée dans le contrat de travail, doit être limitée dans l'espace et dans le temps et admet obligatoirement une contrepartie financière.
En l'absence du respect de ces conditions, votre ancien employeur ne peut pas engager une action contre vous pour concurrence déloyale etc...
bonne réinstallation!
Esther